



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/POL/INF/2

Section de l'élaboration des politiques

POL

POUR INFORMATION

Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

Résumé: Le présent document résume la réunion du Comité directeur international de l'IPEC, qui a eu lieu le 12 juin 2012. La principale question à l'ordre du jour portait sur l'examen du rapport d'activité de l'IPEC intitulé: *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2010-2011: Progrès réalisés et priorités futures.*

Unité auteur: Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

Documents connexes: Aucun.

Introduction

1. M. Guy Ryder, Directeur général élu du BIT et directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, souhaite la bienvenue aux participants à la réunion du Comité directeur international de l'IPEC. Il fait observer que les modalités de la réunion sont différentes de celles des réunions précédentes qui se sont tenues dans le cadre de la session du Conseil d'administration de mars 2011 et qu'un rapport oral de ces réunions a été présenté à la Commission de la coopération technique. Cette année, la réunion du comité directeur coïncide avec la célébration du dixième anniversaire de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. Après avoir accueilli les membres du comité, M. Ryder souhaite la bienvenue aux observateurs des délégations présentes à la session de la Conférence internationale du Travail (CIT) ainsi qu'aux observateurs d'un certain nombre de partenaires qui ont travaillé avec l'IPEC.
2. M. Ryder déclare que le principal sujet de discussion est le rapport d'activité de l'IPEC intitulé *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2010-2011: Progrès réalisés et priorités futures*, qui présente un résumé complet des travaux réalisés par l'IPEC au cours de cet exercice biennal. On notera les faits suivants intervenus durant cette période: publication du rapport global du BIT contenant de nouvelles estimations mondiales et une analyse des tendances du travail des enfants; Conférence mondiale de La Haye sur le travail des enfants (organisée sous les auspices du gouvernement des Pays-Bas); adoption de la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016; discussions à la CIT du Plan d'action mondial de 2010 et approbation de ce plan par le Conseil d'administration. Au cours de cet exercice, l'IPEC a continué de mettre en œuvre un programme majeur de coopération technique dans les Etats Membres, malgré la grave pénurie de ressources.
3. Le rapport global de 2010 attirait l'attention sur le ralentissement des progrès accomplis dans la lutte contre le travail des enfants et les préoccupations concernant les conséquences de la crise économique et financière mondiale sur le travail des enfants. Il mettait aussi en évidence le lien important entre l'élimination du travail des enfants et l'accès à une éducation de qualité, l'importance pour les adultes d'avoir un travail décent, la nécessité d'une protection sociale efficace et le rôle essentiel d'une application rigoureuse de la loi dans la lutte contre le travail des enfants. Il soulignait par ailleurs l'importance du dialogue social pour soutenir et promouvoir les politiques visant à traiter les causes profondes du travail des enfants. Ces thèmes ont été repris dans le Plan d'action mondial de 2010 adopté par le Conseil d'administration.
4. M. Ryder note avec satisfaction que toutes les cibles pertinentes inscrites dans le programme et budget de l'OIT ont été atteintes et se félicite des nouvelles ratifications des conventions n^{os} 138 et 182. Dans une période où les dépenses consacrées au développement sont restreintes et où les sollicitations concurrentes se multiplient pour le BIT, il demeure très important de continuer à considérer le problème du travail des enfants dans une perspective mondiale. M. Ryder souhaite la bienvenue à la représentante du gouvernement du Brésil, qui rendra compte des préparatifs en vue de la conférence internationale de suivi que son gouvernement a bien voulu organiser fin 2013.
5. M. Ryder déclare que, à la session de 2012 de la CIT, une commission de la Conférence a adopté des conclusions et un cadre d'action en vue de la promotion et de la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail pour la période 2012-2016. Cette commission a réaffirmé l'importance de ces principes et droits fondamentaux en tant que droits de l'homme et en tant que conditions nécessaires à la réalisation des autres objectifs stratégiques de l'OIT. Elle a aussi souligné le caractère indissociable, interdépendant et complémentaire des principes et droits fondamentaux, y compris ceux relatifs au travail

des enfants, et la nécessité qui en découle d'adopter une approche coordonnée pour les réaliser. En conclusion, M. Ryder dit que la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants a contribué à faire mieux connaître à travers le monde le problème du travail des enfants, et il remercie les mandants, les partenaires et les membres du personnel pour le soutien solide qu'ils ont continué d'apporter à cette occasion.

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2010-2011: Progrès réalisés et priorités futures

6. M^{me} Constance Thomas, directrice de l'IPEC, remercie M. Ryder de ses remarques liminaires et confirme que le résumé de la réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue en mars 2011, a été adopté. Dans sa présentation du rapport d'activité 2010-11 de l'IPEC, M^{me} Thomas déclare que les travaux de l'IPEC sont réalisés dans le cadre du programme et budget de l'OIT, résultat 16 – Le travail des enfants est éliminé et la priorité est donnée à l'éradication de ses pires formes. Le rapport d'activité fournit des informations exhaustives sur le travail et les progrès réalisés par le programme, ainsi que des données complètes et transparentes sur les activités faisant intervenir les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et les organisations de la société civile.
7. Le programme et budget de l'OIT contient deux indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis en vue du résultat 16. L'indicateur 16.1 vise à enregistrer le nombre d'Etats Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques et mettent en place des programmes contribuant réellement à éliminer le travail des enfants, conformément aux conventions et recommandations de l'OIT. L'objectif fixé pour cet indicateur est de 45 Etats Membres, dont 15 en Afrique. En fait, 53 actions ont été enregistrées, dont 17 en Afrique. L'indicateur 16.2 correspond au nombre d'Etats Membres dans lesquels les mandants, avec l'appui du BIT, prennent des mesures pour adopter ou modifier leur législation ou renforcer leurs bases de connaissances sur le travail des enfants. L'objectif fixé est de 50 Etats Membres. En fait, 70 Etats Membres ont été enregistrés comme ayant accompli des progrès par rapport à cet indicateur durant l'exercice biennal. M^{me} Thomas mentionne aussi que six Etats ont ratifié la convention n° 138 et trois Etats la convention n° 182 lors de cette même période.
8. En ce qui concerne l'assistance technique et les services consultatifs de l'IPEC, une assistance a été fournie à 102 Etats Membres. Lors de l'exercice biennal, 65 projets ont pris fin, et 32 ont démarré. Cette tendance reflète en partie des conditions de financement plus difficiles. Quelque 95,8 pour cent des ressources de l'IPEC proviennent de sources extrabudgétaires, mais le nombre de donateurs au programme a baissé d'un tiers au cours de la période biennale. De plus, en 2012, les fonds préaffectés par le ministère du Travail des Etats-Unis (USDOL) ont aussi pris fin. Bien que l'IPEC ait assuré le financement de deux projets par une procédure d'appel d'offres, à l'évidence, la fin des fonds préaffectés n'a pas amélioré les conditions de financement. Les approbations des donateurs en 2010-11 se sont élevées au total à 84 millions de dollars E.-U., contre près de 120 millions lors de l'exercice précédent. Bien que la situation soit difficile, l'IPEC recherche de nouvelles sources de financement, notamment dans le cadre de partenariats public-privé et en s'attachant à renforcer son accès aux fonds du Compte supplémentaire du budget ordinaire. Par ailleurs, l'IPEC travaille avec chaque région pour élaborer des stratégies axées sur les priorités définies, des mesures rationalisées et coordonnées, la pérennité de l'action et la reproduction des projets.
9. L'IPEC a continué de développer ses activités dans le domaine des connaissances et des données, tout en accordant une importance plus grande aux analyses d'impact. Pour ce qui est de la stratégie future, M^{me} Thomas déclare que l'IPEC renforcera et assurera à un stade plus précoce les services consultatifs et la coordination avec d'autres domaines d'activité

de l'OIT, afin de s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants. A cet effet, il est important d'inclure la question du travail des enfants dans les programmes par pays de promotion du travail décent et dans l'action tripartite entreprise au niveau national. L'IPEC a continué de recevoir de nombreuses demandes d'assistance technique, notamment de la part de pays à revenu intermédiaire et de pays à faible revenu, et la question de l'acquisition de compétences chez les jeunes adolescents et du passage de l'école à la vie active occupe un rang de plus en plus élevé sur la liste des priorités des Etats Membres.

- 10.** Pour conclure, M^{me} Thomas remercie les donateurs et les mandants de leur soutien et de leur mobilisation sans faille, qui permettent à l'IPEC de poursuivre la mise en œuvre d'un programme efficace, même en période de contraintes budgétaires.
- 11.** La porte-parole des travailleurs remercie l'IPEC pour son rapport d'activité. Elle fait part de sa crainte que la crise économique n'érode les progrès réalisés dans la lutte contre le travail des enfants. Après les projets visant les symptômes du travail des enfants, l'heure est venue, pour l'IPEC et ses donateurs, de soutenir les politiques qui s'attaquent aux causes profondes du problème. Le groupe des travailleurs salue les efforts déployés par l'IPEC pour travailler sur une base intégrée par zone et se concentrer sur le secteur informel de l'économie. Il a remarqué que l'aide fournie aux projets va en grande partie aux services directs, soit parce que le secteur public manque de capacité, soit parce que la fourniture de services est passée aux mains du secteur des bénévoles ou des organisations non gouvernementales (ONG). Les partenaires sociaux pourraient être associés à la fourniture de services directs spécifiques, et l'IPEC devrait les considérer comme une part essentielle de la structure de base. Le groupe des travailleurs est pour la ratification universelle non seulement de la convention n° 182, mais aussi de la convention n° 138. De plus, il est primordial que la ratification soit suivie d'une mise en œuvre effective. En ce qui concerne les partenariats public-privé, la porte-parole des travailleurs appelle à une coordination plus forte du travail avec le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et, dans ce contexte, elle rappelle l'importance de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, ainsi que la nécessité de hiérarchiser les activités relatives aux conventions fondamentales. Elle exprime son soutien à la stratégie axée sur l'Afrique et aux partenariats internationaux. Le groupe des travailleurs salue les efforts déployés par l'IPEC pour travailler davantage avec ACTRAV et ACT/EMP dans le cadre du projet d'Irish Aid. En outre, il souligne qu'il est important d'associer les partenaires sociaux au niveau national et d'obtenir des fonds pour lancer un nouveau projet de campagne de sensibilisation à l'échelle mondiale. Enfin, le groupe des travailleurs remercie le gouvernement du Brésil d'organiser la prochaine Conférence mondiale sur le travail des enfants.
- 12.** Le porte-parole des employeurs félicite l'IPEC d'avoir présenté un rapport complet et réaffirme le soutien de son groupe aux activités de l'IPEC. Il fait observer que le cercle vicieux de la pauvreté et du travail des enfants continue de produire des cohortes de travailleurs sous-qualifiés ou non qualifiés, et il souligne la nécessité d'agir pour maintenir les enfants à l'école. En ce qui concerne le rôle des partenaires sociaux, il indique que le groupe des employeurs se félicite des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs dans le cadre du Plan d'action mondial de 2010. Il se félicite des contributions de taille faites par certains donateurs comme la Norvège et l'Irlande, qui ont associé les partenaires sociaux. Il note avec satisfaction les activités d'organisations d'employeurs citées en exemple dans le rapport d'activité et estime que la mise en place par l'IPEC/MULTI de séminaires («webinaires») constitue une évolution positive. Il souligne qu'il est important de renforcer l'échange d'informations afin de diffuser les bonnes pratiques en matière d'élimination du travail des enfants. Le groupe des employeurs salue l'approche globale adoptée par l'IPEC, conjuguant activités de sensibilisation, soutien aux politiques et analyse d'impact. Il se dit

quelque peu préoccupé par la multiplication des relations directes entre l'IPEC et les entreprises concernant des projets de partenariat public-privé; en effet, la plupart de ces entreprises sont membres d'organisations d'employeurs et devraient à ce titre passer par ces organisations, mandants de l'OIT, pour établir des liens. En ce qui concerne les financements, le groupe des employeurs se félicite des informations complémentaires fournies par le rapport d'activité au sujet de la répartition des fonds alloués par l'IPEC en 2010-11. Il ne s'agit pas, pour les employeurs, de chercher à microgérer les finances de l'IPEC, mais il n'en demeure pas moins que la répartition du budget devrait refléter réellement les priorités de l'Organisation. Si l'on regarde le budget alloué aux organismes d'exécution en Afrique, il apparaît qu'il y a un profond déséquilibre entre les fonds destinés aux ONG et ceux consacrés aux organismes publics. Le porte-parole des employeurs insiste sur la nécessité pour l'IPEC de respecter les dispositions tripartites de l'OIT et d'associer les partenaires sociaux à son travail. Il conclut en remerciant le gouvernement du Brésil d'organiser la Conférence mondiale sur le travail des enfants en 2013.

13. M^{me} Denise Colin, secrétaire nationale pour l'assistance sociale au sein du ministère brésilien du Développement social et de la Lutte contre la faim, est invitée à présenter ses propositions pour la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui se tiendra en 2013 au Brésil. Elle rappelle que la Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui a eu lieu en 2010 à La Haye, a adopté la Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016. Les participants à cette conférence sont parvenus à la conclusion qu'afin d'assurer la continuité de la lutte contre le travail des enfants il faudrait organiser une conférence de suivi au Brésil en 2013 pour faire le point des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de 2016. La conférence devrait réunir 3 000 participants représentant les gouvernements, les travailleurs, les employeurs et la société civile. L'OIT a été invitée à soutenir la mobilisation des représentants des travailleurs et des employeurs et à suggérer des noms d'organisations de la société civile susceptibles de participer à l'événement. La structure organisatrice serait constituée d'un conseil exécutif, d'un secrétariat exécutif, d'un comité national d'organisation et d'un conseil consultatif. Un dialogue aurait lieu entre les pays en vue d'élaborer le document de fond pour la discussion à la conférence. Les consultations se tiendraient dans un environnement virtuel (avec des plates-formes spécifiques en portugais, en espagnol, en français et en anglais) et dans le cadre de discussions de groupe qui auraient lieu dans des espaces de discussion en ligne. Elles commenceraient au second semestre de 2012 et se poursuivraient durant tout le premier semestre de 2013. Il y aurait aussi un dialogue international sur les modalités et les bonnes pratiques. Un soutien financier serait prévu pour favoriser la participation des pays les moins avancés.
14. Les représentants des gouvernements de dix pays (Bangladesh, Brésil, Colombie, Etats-Unis, Jamaïque, Kenya, Liban, Ouganda, Panama et Sénégal), deux représentants des travailleurs (Colombie et Côte d'Ivoire) et un représentant des employeurs (Pakistan) participent à la discussion générale.
15. Les principaux thèmes débattus portent sur l'importance de faire en sorte que tous les enfants aient accès à l'éducation, la nécessité d'élaborer des politiques nationales et des législations efficaces pour éliminer le travail des enfants, de parvenir à la ratification universelle des conventions relatives au travail des enfants, et d'inscrire les actions destinées à combattre le travail des enfants dans le cadre de stratégies visant à éliminer la pauvreté et à favoriser l'emploi des travailleurs adultes. Plusieurs participants se déclarent satisfaits de l'assistance technique fournie par le BIT, et certains d'entre eux remercient le gouvernement du Brésil d'avoir pris l'initiative de convoquer une conférence mondiale de suivi.

16. La représentante du gouvernement de la Colombie réaffirme l'engagement de son pays à éliminer le travail des enfants et fournit un résumé détaillé des mesures prises à cet effet, en particulier le «Plan national de développement 2010-2014: Prospérité pour tous», qui vise à coordonner les actions dans deux domaines essentiels: l'accès des enfants à l'éducation et le système de protection sociale.
17. Le représentant du gouvernement du Bangladesh dit qu'un projet destiné à éliminer les pires formes de travail des enfants est mis en œuvre dans le secteur informel de l'économie. Le projet vise à soustraire 50 000 enfants à des travaux dangereux, en développant à leur intention l'instruction informelle et les formations qualifiantes.
18. Le représentant du gouvernement de l'Ouganda indique qu'un Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants sera lancé le 26 juin 2012, avec un volet spécial sur l'éducation. Il note que les mesures gouvernementales telles que la loi sur l'instruction publique universelle, le Plan national de développement et la Politique nationale de l'emploi ont renforcé les efforts tendant à maintenir les enfants à l'école et en dehors du monde du travail.
19. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis déclare qu'en 2011 le ministère du Travail des Etats-Unis (USDOL) a alloué 21 millions de dollars E.-U. à l'OIT/IPEC afin de soutenir les programmes en cours ou à venir. Il souligne que les Etats-Unis continuent d'être un ardent défenseur de l'IPEC, même si les dispositions en matière de financement ont changé.
20. En conclusion, M^{me} Thomas remercie tous les participants et prend note des préoccupations exprimées par les porte-parole des travailleurs et des employeurs concernant les partenariats public-privé. Elle prend note aussi de la déclaration faite par le représentant d'un partenaire de l'IPEC à Pise, Italie, qui a fait don d'une œuvre d'art à l'OIT. M^{me} Thomas signale que l'exercice 2012-13 comprendra un certain nombre d'évolutions et d'événements majeurs, en particulier la publication d'un rapport mondial sur la protection sociale et le travail des enfants, de nouvelles estimations mondiales sur le travail des enfants et la conférence internationale organisée par le gouvernement du Brésil. L'IPEC se réjouit de continuer d'associer les mandants à ces travaux au cours de la période à venir.

Genève, 1^{er} octobre 2012